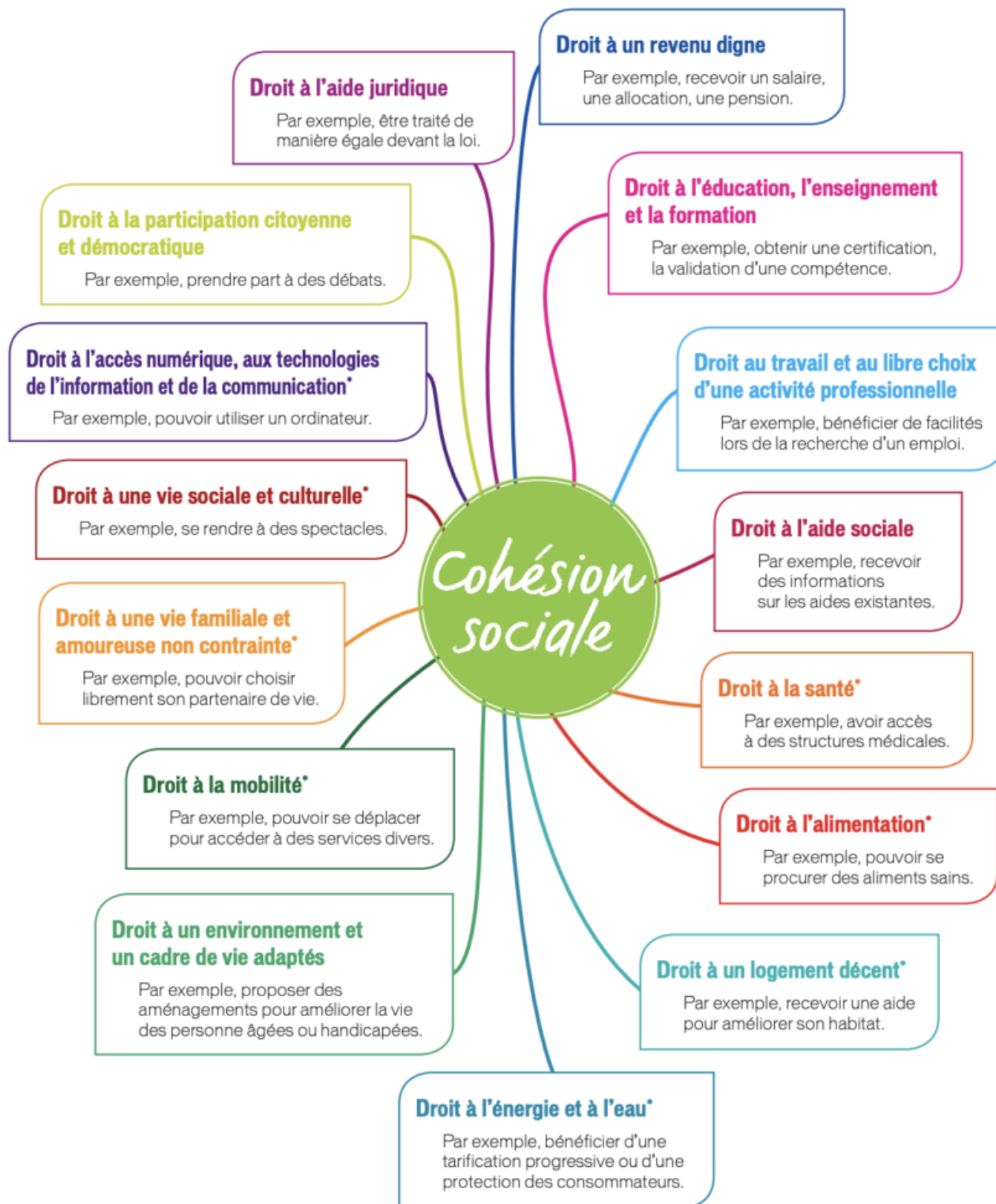


La Wallonie soutient les communes dans leurs efforts pour favoriser la cohésion sociale sur leur territoire. Elle les aide à mettre en place des PCS, des Plans de Cohésion Sociale. Il y a, en Wallonie, 195 PCS pour 204 communes. Car certaines communes se sont associées pour présenter un plan en commun.



La cohésion sociale, mais qu'est-ce que c'est ? Voyons la définition officielle. La cohésion sociale, c'est « *l'ensemble des processus, individuels et collectifs, qui contribuent à assurer à chacun l'égalité des chances et des conditions, l'équité justice et l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, et qui visent à construire ensemble une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous* ».

Pour le dire plus simplement, la cohésion sociale, ce sont les liens entre tous les membres de la société. Les Plans de cohésion sociale visent à préserver ces liens, en veillant à ce que personne ne soit exclu. Par exemple, ne pas être exclu de la culture, du travail, du logement...

Pour cela, le PCS soutient et coordonne des projets dans différents domaines de la vie des citoyens.

Un plan en 7 axes

Le but des PCS, c'est de réduire la [précarité](#) le fait d'être dans une situation fragile, incertaine et les inégalités en permettant à tous et toutes d'accéder à ses droits fondamentaux. C'est donc aussi de construire une société solidaire qui veille au bien-être de tous ses membres. Ainsi dans une commune, le PCS soutient les actions coordonnées des associations qui améliorent la cohésion sociale et font respecter les droits fondamentaux de la population dans 7 domaines de la vie quotidienne.

Le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale.

Le PCS soutient, par exemple, des actions d'[alphabétisation](#) enseignement des bases de la lecture, de l'écriture, des mathématiques ou des écoles de devoirs.

Le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté

Le PCS participe à des actions pour informer les gens sur les économies d'énergie qu'ils peuvent faire dans leur logement.

Le droit à la santé

Le PCS aide des personnes qui sont accros aux drogues à s'en sortir et aide à mettre en place une information sur la santé, une maison médicale.

Le droit à l'alimentation

Le PCS soutient des associations qui organisent des jardins partagés ou qui offrent des colis alimentaires. Il peut aider à monter une épicerie sociale ou encore un atelier cuisine.

Le droit à l'épanouissement culturel, social et familial

Le PCS aide à créer des lieux de paroles pour lutter contre certains préjugés ou soutient des ateliers de jeunes créateurs. Il peut aussi soutenir des garderies pour enfants ou encore permettre à des personnes handicapées de participer à certaines activités.

Le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication

Le PCS peut aider des personnes à mieux connaître internet et à utiliser des formulaires en ligne.

Le droit à la mobilité

Le PCS met en place des navettes solidaires pour permettre à des personnes de participer à des activités qui ne sont pas tout près de chez elles.

Le PCS encourage et coordonne les initiatives locales

De plus en plus, il est difficile de faire respecter tous ces droits pour tous. De plus en plus de personnes se trouvent de fait exclues et [précarisées](#) fragilisées, qui vivent dans des conditions difficiles. Le PCS est là pour soutenir les actions qui aident ces personnes à vivre dignement dans leur commune.

Les Plans de cohésion sociale sont prévus pour une période de 6 ans. Ils ont commencé en 2020 et s'achèveront en 2025. Les PCS soutiennent et complètent des actions et les initiatives qui existent déjà dans les communes. Ils permettent de faire des liens, de renforcer des actions individuelles ou collectives. Ils permettent de répondre à des besoins de la population, de mieux coordonner les services offerts aux citoyens.

Dans les communes, le PCS encourage les partenariats entre les institutions ou les associations. Pour mutualiser les moyens financiers et pour rendre le travail en partenariat plus efficaces. Dès lors, pour mettre en place son PCS, le pouvoir communal s'appuie surtout sur des associations qui font des actions en partenariat. C'est pour tout cela qu'on dit que les PCS sont des « dispositifs ensembliers », des mots un peu barbares et un peu compliqués, mais qui cachent des actions très utiles à la vie dans une société qui doit être une société de plus en plus solidaire.

[Le portail de la cohésion sociale en Wallonie](#)

Un guide des bonnes pratiques [à télécharger ici](#)

Nombre de mots : 1152

Nombre de caractères : 6887

category :

- Préserver ce qui nous lie
- Cahiers
- Articles